



FILIÈRE SOCIALE CONCOURS DE MONITEUR-ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL TERRITORIAL

CATÉGORIE
B

Le cadre d'emplois des **moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux** relève de la filière « sociale » et comprend les grades suivants :

- moniteur éducateur et intervenant familial,
- moniteur éducateur et intervenant familial principal.

1/ FONCTIONS

Les membres du cadre d'emplois exercent leurs missions en **matière d'aide et d'assistance à l'enfance** et en **matière d'intervention sociale et familiale**.

1° Dans le cadre de la première mission, les membres du cadre d'emplois participent à la mise en œuvre des projets sociaux, éducatifs et thérapeutiques.

Ils exercent leurs fonctions auprès d'enfants et d'adolescents handicapés, inadaptés ou en danger d'inadaptation. Ils apportent un soutien aux adultes handicapés, inadaptés ou en voie d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion ou en situation de dépendance.

Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres travailleurs sociaux, et notamment les professionnels de l'éducation spécialisée.

2° Dans le cadre de la seconde mission, les membres du cadre d'emplois effectuent des interventions sociales préventives, éducatives et réparatrices visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants.

Ils interviennent au domicile, habituel ou de substitution, des personnes, dans leur environnement ou en établissement.

2/ CONDITIONS D'ACCÈS

CONCOURS EXTERNE SUR TITRE AVEC ÉPREUVE

Ouvert :

1° Pour la spécialité « **moniteur-éducateur** » : aux candidats titulaires du **diplôme d'État de moniteur-éducateur** ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié ;

2° Pour la spécialité « **technicien de l'intervention sociale et familiale** » : aux candidats titulaires du **diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale** ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié.

RAPPEL : l'article 1 du décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié prévoit que les travailleurs handicapés peuvent être recrutés directement sans concours s'ils disposent du diplôme ou titre normalement exigé pour se présenter au concours externe. Ils sont engagés en qualité d'agents contractuels puis titularisés à la fin du contrat dans la mesure où les intéressés ont donné satisfaction sur la période considérée et leur handicap est jugé compatible avec l'emploi sollicité.

3/ NATURE DES ÉPREUVES

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Un **entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel** permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé)

Il est attribué une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

4/ RÉMUNÉRATION (SALAIRE BRUT MENSUEL)

La rémunération comprend le traitement de base augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence, d'un supplément familial, de certaines indemnités ou primes.

À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2020, le traitement de base mensuel est le suivant :

Début de carrière dans le grade	IM = 343	1 607.31 €
Fin de carrière dans le grade	IM = 503	2 357.07 €

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE
SERVICE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
6 rue du Pen Duick II - CS 66225
44262 NANTES Cedex 2
☎ 02.40.20.00.71

MISE À JOUR : MARS 2020